

tion. Dans un cas comme dans l'autre, nous ne saurions raisonnablement nous attendre à ce que nos amis américains, qui compteraient sur cette eau, consentent à un changement de politique d'ici quelques années, s'il devenait avantageux pour nous de revenir sur notre décision. Autrement dit, se lancer dans une politique d'exportation de l'eau, c'est prendre des engagements graves et à long terme, touchant non seulement les Canadiens, mais ceux qui achèteraient de l'eau. Il nous faudrait reprendre un engagement d'ordre moral, sinon légal, au cas où nous déciderions, une fois une entente conclue, de l'abroger ou de la modifier. Voilà pourquoi, de l'avis des membres de notre parti, toute décision de ce genre que l'on pourra prendre à l'avenir devra être soumise au Parlement en vue d'une discussion approfondie. Personnellement, j'ai été fort déçu qu'aucun ministériel jusqu'à maintenant n'ait manifesté son appui à cet amendement. J'espère que certains le feront au cours du débat. Je ne puis comprendre quel motif on peut logiquement invoquer pour s'y opposer. Nous connaissons tous l'histoire de notre pays et nous savons tous que notre avenir économique sera gravement en péril si nous ne prenons pas maintenant les décisions qui s'imposent si nous voulons modifier le cours des événements d'ici cinq ou dix ans. Il me semble donc que nous devrions tous, indépendamment du parti auquel nous appartenons, nous intéresser vivement à toute décision ultérieure concernant l'exportation de nos eaux. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi les ministériels ne peuvent, en toute conscience, appuyer pareil amendement.

Il faut que le gouvernement nous présente une politique soigneusement élaborée et bien documentée à propos de l'exploitation de nos ressources. J'espère que d'ici Noël il nous présentera une politique étoffée à ce sujet. Je suis, bien entendu, sceptique quant à la présentation d'une pareille politique et je contesterai de toute manière l'utilité des propositions du gouvernement actuel sur le sujet. Cependant, je le répète, j'espère qu'un jour nous aurons une politique nationale des ressources. D'ici là, j'espère que ceux d'entre nous qui traitent actuellement d'un amendement évidemment d'importance secondaire, mais qui revêt en réalité une grande importance sur le plan de la politique publique, en comprendront les conséquences et appuieront la motion.

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je serai bref. Les décisions rendues cet après-midi ont interrompu les délibérations dans une certaine mesure. Bien franche-

ment, je n'étais pas prêt à prendre la parole maintenant sur cet amendement. Je me suis efforcé de suivre les délibérations du comité pour savoir exactement ce qu'on avait dit de cet amendement et de celui qui est inscrit au nom de l'honorable représentant d'Halifax-East Hants (M. McCleave). Les deux amendements dont la Chambre est saisie ont trait à la même chose. Si je me souviens des arguments présentés au comité, les ministériels ont refusé d'accepter un amendement présenté par un membre du Nouveau parti démocratique parce qu'il était trop simple, trop direct et trop clair. Voilà pourquoi mon honorable ami d'Halifax-East Hants a rédigé à sa manière habituelle l'amendement plus complexe qui est désormais la motion n° 25. Au fond, elle signifie la même chose. La voici:

• (5.20 p.m.)

La présente loi ne doit pas s'interpréter comme autorisant à conclure un traité ou une convention portant sur l'exportation des ressources en eau du Canada, et aucun traité, aucune convention ni aucun accord portant sur cette exportation ne sera obligatoire à moins d'une autorisation du Parlement du Canada.

En d'autres termes, l'amendement dit simplement que nous ne concluons aucun accord relatif au détournement ou à l'exportation des eaux sans l'autorisation du Parlement, qu'aucun ministre n'aura le droit de prendre de décisions définitives à cet égard sans le consentement préalable des Canadiens.

Je trouve plutôt étrange, tout comme le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), qu'aucun député ministériel ne veuille participer à ce débat. Je trouve aussi étrange que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) ne soit pas ici cet après-midi. Il y a deux ministres à la Chambre en ce moment, mais ni l'un ni l'autre ne s'occupent de la loi sur les ressources en eau. Ce projet de loi, le gouvernement l'a présenté comme le clou de la session, et pourtant le ministre n'est même pas ici pour dire si les amendements proposés sont acceptables ou non. Le ministre n'était pas non plus au comité pour dire si les amendements étaient acceptables et, malgré tout le respect que j'ai pour le secrétaire parlementaire, je doute qu'il prenne sur lui d'accepter ou de rejeter l'un quelconque de ces amendements.

Les ministériels sont-ils pour ou contre l'exportation d'eau? Quelle est leur position sur cette question? Nous disons simplement qu'il peut en effet y avoir des cas où l'exportation d'eau serait fondée et que, en vérité, nous ne nous y opposons pas. Nous prétendons cependant que cette exportation ne doit